SOMMAIRE

1ère PARTIE - ÉTAT DES LIEUX

I. CADRE ÉCONOMIQUE

1. Poids de l'agriculture et des exploitations à dominantes cultures arables
2. Évolution du résultat des exploitations de cultures arables depuis 10 ans
3. Évolution prévisible à l'horizon 2013

P. 14/16

II. COMPÉTITIVITÉ DES CULTURES ARABLES FRANÇAISES

P. 16/19

III. CONTEXTE

1. Contexte fiscal et social
2. Contexte climatique et de marché

P. 19/21

2ème PARTIE - LES SOLUTIONS QUI DÉPENDENT DE LA PROFESSION AGRICOLE

I. RÉDUCTION DES CHARGES VARIABLES

1. Recherche
2. Conduite des cultures

P. 22/27

II. RÉDUCTION DES CHARGES DE MÉCANISATION ET DE MAIN D'OEUVRE

1. Éléments clefs
2. Développement de solutions " à la française "

P. 28/31

SOMMAIRE

3ème PARTIE - LES SOLUTIONS QUI DÉPENDENT DES POUVOIRS PUBLICS

I. RÉDUIRE LES PRÉLÈVEMENTS FISCAUX ET SOCIAUX

1. Plafonner la Taxe sur le Foncier Non Bâti
2. Améliorer le dispositif d'exonération des plus-values professionnelles
3. Exonérer le fuel agricole de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers
4. Redéfinir l'assiette des cotisations sociales
5. Supprimer la " cotisation de solidarité "

P. 32/35

II. ADAPTER LA FISCALITÉ À LA GESTION FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

1. Faire valoir l'intégralité du capital propre investi dans l'entreprise
2. Faciliter l'évolution économique de l'entreprise agricole
    - 2.1. En matière de diversification
    - 2.2. En matière d'investissement
        - a. Améliorer la Déduction Pour Investissement
        - b. Assouplir les règles d'amortissement
        - c. Permettre l'amortissement des plus-values
3. Doter l'entreprise d'une réelle capacité de gestion des aléas
    - 3.1. Permettre la constitution d'une capacité financière pour faire face aux aléas
    - 3.2. Mettre en place des dispositifs assurantiels pour les cultures arables
        - a. Une assurance risques climatiques " cultures arables "
        - b. Une assurance " chiffre d'affaires " pour les oléagineux
    - 3.3. Exonérer ou étaler les recettes exceptionnelles

P. 35/41

III. FAVORISER L'ÉVOLUTION STATUAIRE DE L'ENTREPRISE, AMÉLIORER LA TRANSMISSION DE L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE ET DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU FONCIER

1. Favoriser les évolutions statutaires de l'entreprise
2. Améliorer la transmission de l'entreprise individuelle
3. Développer l'attractivité du foncier

P. 41/43